

# Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER  
Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88



l'oxygène  
à la source

## Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

### 1\_Not\_GA\_SVR

### Notice explicative du zonage d'assainissement

### Commune de Sevrier



SAFEGE  
Bâtiment Universaône - 18 rue Félix Mangini,  
69009, Lyon  
Tel : 04 72 19 89 70



19 rue de Lac Saint-André, 73370 Le Bourget-du-  
Lac  
Tel : 04 79 84 54 96



Date	Objet des modifications
Mars 2019	Dossier d'enquête publique
Septembre 2019	Dossier d'approbation

Approuvé par délibération du Comité Syndical du  
30 septembre 2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE



---

## **Liste des abréviations**

- ANC : Assainissement Non Collectif
  
- DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours = un des paramètres de la qualité de l'eau représentant la quantité d'oxygène nécessaires aux micro-organismes pour oxyder la matière organique
  
- EH : Equivalent-Habitant : : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station
  
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
  
- PLUi : Plan Local d'urbanisme Intercommunal
  
- SCOT : Schéma de cohérence Territoriale
  
- SILA : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
  
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
  
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

# Sommaire

Préambule .....	4
1..... Etat des lieux de la commune de Sevrier .....	5
1.1 Situation géographique et administrative .....	5
1.2 Contexte urbain.....	5
1.3 Contexte géologique .....	8
1.4 Hydrographie.....	8
1.5 Usages et contraintes du milieu naturel.....	9
1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif.....	9
1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif.....	10
2..... Présentation de la carte de zonage .....	11
2.1 Généralités .....	11
2.2 Zonage d'assainissement collectif .....	11
2.3 Zonage d'assainissement non collectif.....	11
ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés antérieurement à 2018.....	12

---

## Tables des illustrations

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Sévrier .....	5
Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : <a href="http://www.scot-bassin-annecien.fr">www.scot-bassin-annecien.fr</a> ).....	7
Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune .....	10

## Table des tableaux

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Sévrier .....	5
--	---

### PREAMBULE

Le présent document constitue la notice explicative du zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Sevrier.

Il s'inscrit dans un dossier comprenant également :

- La notice explicative générale,
- La carte d'aptitude des milieux de la commune,
- La carte de zonage d'assainissement de la commune.

**Le contexte réglementaire et la méthodologie pour la réalisation du zonage sont détaillés dans la *Notice explicative générale (0\_NoticeZonageEU)*.**

# 1 ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE DE SEVRIER

## 1.1 Situation géographique et administrative

SEVRIER est une commune située dans le département de la Haute-Savoie (74), s'étendant sur 1265 ha. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle fait partie de la communauté d'agglomération du Grand Annecy.

## 1.2 Contexte urbain

### 1.2.1 Evolution de la population

Depuis les années 1980, Sévrier connaît une croissance démographique assez linéaire. Les derniers recensements INSEE donnent les résultats suivants :

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Sévrier

Année du recensement	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre d'habitants	2465	2980	3421	3882	4156

Le nombre d'habitants par foyer est estimé à 1,8.

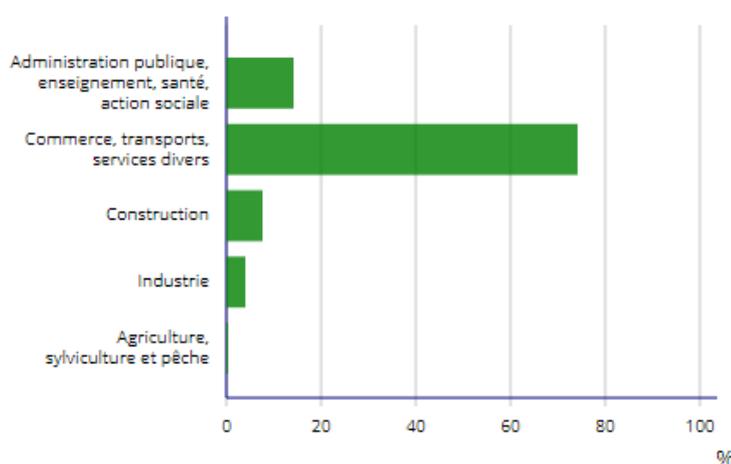
La population à l'horizon 2030 serait d'environ 4450 habitants en conservant la dynamique de croissance des recensements INSEE ci-dessus.

### 1.2.2 Occupation des sols

En 2015, les résidences secondaires représentent 16.6% du parc de logement (données INSEE). Près de 55.1% du parc de logements est constitué de maisons individuelles pour environ 44.1% de logements en collectif.

Les 623 établissements actifs (unités de production de biens ou de services, publiques ou privées) recensés sur la commune par l'INSEE en 2015 se répartissent comme suit :

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Sévrier

Les activités économiques de la commune sont essentiellement tournées vers le tourisme et dans une moindre mesure l'artisanat et l'industrie.

La commune de Sévrier peut accueillir ses touristes au sein de 5 campings équivalents à 612 emplacements, de 5 hôtels d'une capacité totale de 102 chambres et 1 village vacances (304 lits).

On note la présence d'une exploitation agricole biologique sur le territoire communal (activité maraîchère).

Les entreprises se situent le long de la route d'Albertville et dans la Zone d'Activité des Fontanettes d'une superficie de 4.92ha + 1.5 potentiels où se trouvent 15 entreprises.

### 1.2.3 Documents d'urbanisme

Sévrier dispose d'un PLU dernièrement modifié le 29 juin 2017 qui est en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Rive Gauche du lac d'Annecy.

La commune est dans le périmètre du SCOT du bassin Annecien, approuvé le 26 février 2014, qui fixe les grandes lignes de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Les principaux objectifs du SCOT sont les suivants :

- Une consommation foncière inférieure à 1100 hectares pour les 20 prochaines années, soit une diminution de près de 50 % par rapport à la poursuite de la tendance actuelle, permettant de préserver des terres agricoles et les paysages.
- Le maintien de la dynamique du territoire sur le plan démographique et économique : construction d'environ 30 000 logements et encouragement au développement économique dans toute sa diversité.
- Une structuration du territoire autour d'une « armature urbaine » organisée en cohérence avec les transports en commun et privilégiant la proximité.
- Un développement urbain plus dense associant qualité urbaine et mixité des fonctions.
- Une importante prise en compte de la loi littoral et des exigences environnementales : respect de la biodiversité (trame verte et bleue) et de paysages, préservation des ressources, gestion des déchets...



Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : [www.scot-bassin-annecien.fr](http://www.scot-bassin-annecien.fr))

Le SCOT préconise dans toutes les communes de « donner la priorité à la densification dans l'enveloppe urbaine existante » et définit des densités de logements à respecter, entre 20 logements/ha et 60 logements/ha, selon la densité existant du tissu urbain. Ces ratios correspondent à des surfaces disponibles pour chaque logement variant entre 160 m<sup>2</sup> et 500 m<sup>2</sup>.

### 1.3 Contexte géologique

Sevrier se trouve dans la vallée de Leschaux, formée d'un synclinal orienté Nord-Sud à ossature de calcaire et remplissage molassique, dont le bord occidental correspond à la montagne du Semnoz. Le bord oriental n'est plus visible du fait de la tectonique (présence d'une faille orientée Nord-Sud au pied du flanc oriental du Roc des Bœufs).

#### ○ Les reliefs calcaires

Le massif du Semnoz correspond à la bordure occidentale du synclinal de Leschaux. La partie la plus externe de ce synclinal est constituée de calcaire urgonien (115 millions d'années) massif et très karstifié, dont l'épaisseur varie de 200 à 250 mètres.

Vers l'intérieur du pli, on retrouve localement toute la série stratigraphique des Bauges :

- calcaires et grès glauconieux du Gault (100 millions d'années) ;
- calcaires à foraminifères du Cénomanién (95 millions d'années) ;
- complexe de conglomérats, grès et calcaires de l'Eocène (40 millions d'années) ;

L'épaisseur de chacune de ces formations n'excède pas 10 mètres. Cette série affleure au dessus des hameaux de La Planche et Avellard.

#### ○ Le substratum molassique

Dans le cœur du synclinal de Leschaux, qui correspond au « comblement » de la vallée, le substratum est constitué de molasse rouge d'âge Chattien (30 millions d'années) dont la puissance atteindrait 1000 mètres par endroits.

Ces molasses sont à faciès variés : molasses gris clair micacées, conglomérats, calcaires lacustres, argiles et marnes bariolées.

Cette formation, qui n'affleure habituellement que sporadiquement, est bien représentée dans la partie Sud de la commune jusqu'au hameau de La Planche.

#### ○ Les formations quaternaires

Le substratum molassique est dissimulé sous des dépôts meubles quaternaires :

Les dépôts morainiques de la dernière glaciation tapissent le fond de la vallée de Leschaux. D'épaisseur métrique à plurimétrique, cette moraine remaniée est composée de blocs et cailloux hétérogènes et hétérométriques noyés dans une matrice sablo-argileuse.

Les alluvions lacustres représentent le comblement des lacs de retrait glaciaire, installés dans des bassins surcreusés derrière des verrous. Elles sont déposées par progradation deltaïque avec un granoclassement vertical (granulométrie décroissante de haut en bas) et un granoclassement horizontal. Leur granulométrie varie de l'argile aux graviers.

Les alluvions fluviales, déposés par le Laudon et le ruisseau de La Planche, forment des cônes de déjection. Les matériaux sont grossiers à l'amont et deviennent moins épais à l'aval où ils progradent sur les alluvions lacustres.

Au pied du Semnoz, des éboulis de pente recouvrent soit directement le substratum, soit les moraines.

### 1.4 Hydrographie

Le territoire communal est drainé par un faisceau de courts ruisseaux dont l'écoulement est souvent saisonnier. Ils prennent naissance sur le versant oriental du Semnoz et s'écoulent vers l'Est en direction du lac.

Du Nord au Sud, il s'agit :

- du Nant de La Cruz ;
- de la source de La Lyaz, anciennement utilisée pour la ressource en eau potable ;
- du ruisseau de La Combe et de ses deux affluents ;
- du ruisseau de La Lodaline, affluent du ruisseau de La Planche ;
- du ruisseau de La Planche, cours d'eau principal de la commune ;
- du ruisseau du Mulot ;
- du ruisseau de L'Aloua qui établit la limite avec le territoire de la commune de Saint-Jorioz.

Ces ruisseaux sont alimentés par les eaux de ruissellement du versant oriental du massif du Semnoz, et par les nombreuses résurgences karstiques.

La grande majorité de la commune étant en assainissement collectif, aucun cours d'eau n'est impacté par des rejets d'ANC.

### 1.5 Usages et contraintes du milieu naturel

Les informations sur le milieu naturel sont répertoriées sur la carte d'aptitude des milieux de la commune (3\_CA\_GA\_SVR).

#### 1.5.1 Captages d'alimentation en eau potable

La commune n'est pas concernée par des captages d'alimentation en eau potable.

#### 1.5.2 Zones naturelles

La commune est concernée par plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 :
  - 820031639 : « Semnoz, flanc ouest de l'extrémité de l'Aigle » ;
- ZNIEFF de type 2 :
  - 820005252 : « MONTAGNE DU SEMNOZ » ;
  - 820005231 : « ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE LAC D'ANNECY ET SES ANNEXES » ;

6 zones humides sont également recensées. Ces zones sont reportées sur la carte d'aptitude des milieux (3\_CA\_GA\_SVR) et prises en compte pour la réalisation du zonage d'assainissement (critère impactant potentiellement la note environnementale des scénarios de desserte).

### 1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif

Le réseau de collecte est 100% séparatif. En 2017, il se compose de 41.3 km de conduites et de 1482 branchements.

- Nombre de postes de relevage/refoulement : 4
- Nombre de déversoirs d'orage : 0

Sur la base des rôles d'eau de 2016, le taux de desserte est estimé à 98.8%.

Les eaux collectées sont traitées à l'Usine de Dépollution des eaux usées SILOE situé à Cran Gévrier sur la commune d'Annecy. La filière de traitement de cette UDEP est de type « lits bactériens + biofiltres ». Sa capacité actuelle est de 230 000 EH. Dans le cadre du schéma

général d'assainissement, il est prévu un scénario d'extension de SILOE afin d'augmenter sa capacité à 250 000 EH pour répondre au potentiel d'accroissement futur de la population du bassin annecien et aux futurs raccordements générés par les travaux de desserte.

## 1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif

### 1.7.1 Diagnostic des installations ANC actuelles

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par le SILA qui a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

13 installations ANC sont recensées sur la commune.

D'après l'analyse de la base de données actuelle du SPANC, 54% des installations ne sont pas conformes.

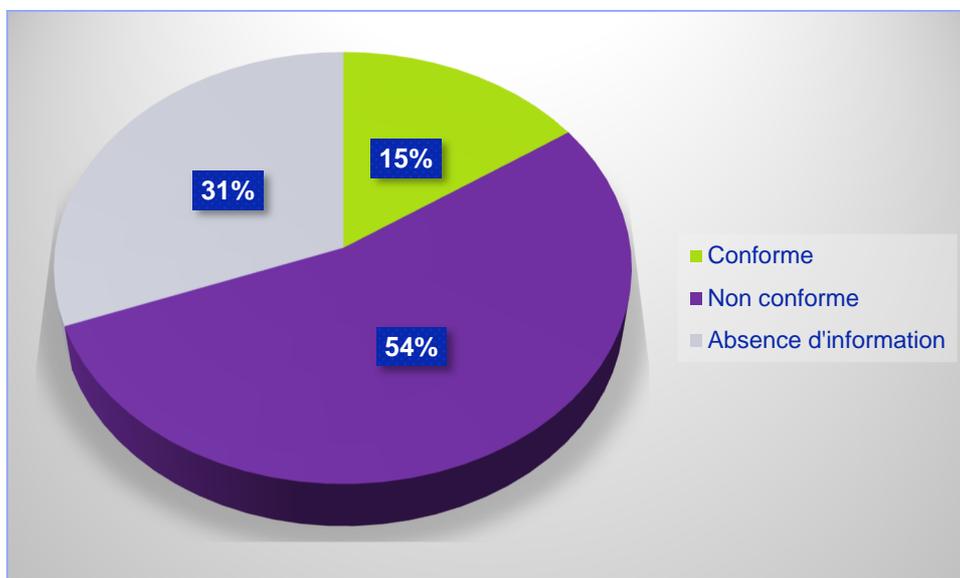


Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune

### 1.7.2 Aptitude du milieu à l'ANC

Les informations relatives à l'aptitude des milieux sont répertoriées sur la carte 3\_CA\_GA\_SVR.

Les quelques abonnés en ANC sont très dispersés et leur impact sur le milieu est faible du fait de leur éloignement au cours d'eau. Il est cependant à noter la mauvaise perméabilité des sols.

## 2 PRESENTATION DE LA CARTE DE ZONAGE

### 2.1 Généralités

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Le classement d'un secteur en zone d'assainissement collectif a pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- De rendre le terrain constructible ;
- D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.

Sur la carte de zonage est représenté en rouge le contour des parcelles identifiées comme raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement des eaux usées existant ou futur. En dehors des secteurs indiqués en rouge sur la carte de zonage, les parcelles sont classées en assainissement non collectif.

### 2.2 Zonage d'assainissement collectif

Les scénarios de raccordement au réseau d'assainissement collectif ont été étudiés conformément à la méthodologie présentée dans la *Notice explicative générale (0\_Note ZonageEU)*.

#### 2.2.1 Scénarios de desserte déjà programmés

A l'horizon 2020, plusieurs scénarios de desserte sont programmés par le SILA :

- Au lieu-dit « Au Port » : raccordement de 3 abonnés
- Au lieu-dit « Beauregard » : raccordement de 3 abonnés

#### 2.2.2 Liste des scénarios de desserte retenus

Aucun scénario de desserte n'a été retenu, du fait que les abonnés soient majoritairement déjà raccordés au réseau collectif.

### 2.3 Zonage d'assainissement non collectif

Seuls 4 abonnés sont en zonage assainissement non collectif. Leur état dispersé et le faible impact sur le milieu naturel ne justifie pas de prévoir des travaux de raccordement.

## ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés antérieurement à 2018

L'analyse se base sur la méthode S.E.R.P :

- **Sol (S)** Texture, structure, gonflement, vitesse de percolation, conductivité hydraulique.
- **Eau (E)** Profondeur d'une nappe pérenne, présence d'une nappe perchée temporaire, possibilité d'inondation, hydromorphie.
- **Roche (R)** Profondeur de la roche altérée ou non.
- **Pente (P)** Valeur de la pente en surface du terrain naturel.

Selon les valeurs obtenues pour ces quatre critères, il est possible de leur faire correspondre une note de 1 à 3.

- 1 favorable
- 2 moyennement favorable
- 3 défavorable

Cette codification permet d'attribuer à chaque site un indice « S.E.R.P » représentatif de son aptitude à l'assainissement non collectif. Il existe donc 81 indices, chacun ayant une définition précise et différente, variant de 1.1.1.1, le plus favorable, à 3.3.3.3, le plus défavorable.

Afin de permettre une appréciation globale de l'aptitude d'un site à l'assainissement non collectif, ces indices sont regroupés en quatre classes d'aptitude (vert, jaune, orange, rouge) représentant leurs implications économiques et techniques.

**Classe 1 Site convenable.** Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion.

**Classe 2 Site convenable dans son ensemble.** Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion.

**Classe 3 Site présentant au moins un caractère défavorable.** Les difficultés de dispersion sont réelles.

**Classe 4 Site ne convenant pas.** La dispersion dans le sol n'est plus possible.

CLASSES	INDEXATION				APPRECIATION DE L'APTITUDE DES SITES SELON LA COULEUR ET LA CLASSIFICATION
	Majeur		Mineur		
<b>CLASSE 1 (Vert)</b>	S 1	E 1	R 1 ou 2	P 1 ou 2	Site convenable - pas de contraintes majeures, aucune difficulté de dispersion (infiltration) et de restitution au milieu naturel. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.
	aucune exception				

## Notice explicative du zonage de la commune de Sevrier

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

<p><b>CLASSE 2</b> <b>(Jaune)</b></p>	<table border="0"> <tr> <td style="text-align: center;">S</td> <td style="text-align: center;">E</td> <td style="text-align: center;">R</td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1 ou 2</td> </tr> </table> <p>Exception pour 2.2.2.2 classé en 3 pour tenir compte du caractère majeur de S et E</p>	S	E	R	P	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	<p>Site convenable dans son ensemble, mais quelques difficultés locales de dispersion (infiltration et restitution au milieu naturel); L'épuration sera généralement bien assurée. L'épandage souterrain peut cependant être mis en œuvre après quelques aménagements mineurs.</p>				
S	E	R	P											
1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2											
<p><b>CLASSE 3</b> <b>(Orange)</b></p>	<table border="0"> <tr> <td style="text-align: center;">S</td> <td style="text-align: center;">E</td> <td style="text-align: center;">R</td> <td style="text-align: center;">P</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> </table> <p>Sont classés en 3 les indices contenant un caractère codé en 3 et ceux figurant ci-dessus. Exception pour certains classés en 4 (voir Classe 4).</p>	S	E	R	P	1	1	3	3	2	2	2	2	<p>Site présentant une contrainte majeure (proximité d'une nappe, sol imperméable, pente importante, substrat compact ou imperméable proche). Les difficultés de dispersion et d'épuration sont réelles.</p>
S	E	R	P											
1	1	3	3											
2	2	2	2											
<p><b>CLASSE 4</b> <b>(Rouge)</b></p>	<p>Sont classés en 4 les indices contenant au moins 2 caractères codés en 3. Exceptions pour tenir compte des caractères majeurs et mineurs « 1.3.R ou P = 2 », « 2.2.R ou P = 3 », « 2.3.R et P quelconques », « 3.2.R et P quelconques ».</p>	<p>Site présentant plusieurs contraintes majeures, l'épuration et l'infiltration par le sol naturel n'est assurément plus possible. Il faut améliorer le traitement par l'utilisation systématique de dispositifs en sol substitué.</p>												

### RECONNAISSANCE PEDOLOGIQUE ET RESULTATS DES TESTS DE PERMEABILITE

Les travaux de terrain préalables à la réalisation de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif se composent dans le cas présent de :

- 6 sondages à la tarière manuelle ;
- 3 tests de perméabilité.

Ces sondages sont réalisés aux lieux dits *Vers les Granges* et *Le Biollet*, à proximité des habitations non raccordées au collecteur d'eau usée.

Aux lieux-dits *Au Port* et *Au Port de Letraz (Beauregard)*, le sol en place étant constitué de remblais, aucun test de perméabilité n'a pu être réalisé.

#### Vers les Granges

IMPLANTATION - LIEU DIT	VERS LES GRANGES
COUVERTURE VEGETALE	Prairie
PENTE	15 à 30 % sur le terrain naturel aménagement en terrasses
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale brune argileuse Horizon riche en cailloutis
0,40 à 0,90 m	Moraine argileuse brun-rouge compacte peu humide à cailloutis de taille pluricentimétriques de nature très hétérogène (schistes, calcaires...)
PERMEABILITE	2 mm / heure
REMARQUES	Absence de source et d'hydromorphie Le substratum n'affleure pas

**La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.1.3 ou classe 4.**

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte de la très faible capacité du sol en place à infiltrer les eaux.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte du caractère très abrupt de la pente.

**L'aptitude du sol à l'épuration correspond à une classe 4 (rouge).**

## Notice explicative du zonage de la commune de Sevrier

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

Ce site est soumis à trois types de contraintes :

- la pente du terrain, souvent supérieure à 15 %
- la nature argileuse du sol, caractérisée par des perméabilités trop faibles pour utiliser la capacité épuratrice du sol en place.
- l'absence de cours d'eau pérenne à proximité des habitations.

Sur ces sols imperméables à très peu perméables, dépourvus de nappe, les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

La dispersion dans le sol n'est pas possible. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. Carte d'Aptitude des Sols). Hormis le ruisseau de la Planche, il n'y a pas de cours d'eau à écoulement permanent sur la commune de Sevrier.

*N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.*

### Le Biollet

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>LE BIOLLET</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prairie
<b>PENTE</b>	25 % sur le terrain naturel aménagement en terrasses
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale brune argileuse
0,40 à 1,05 m	Moraine argileuse brun-rouge plastique peu humide à cailloutis de taille centimétrique et de nature très hétérogène (schistes, calcaires...) Quelques petits niveaux sableux saturés
1,05 à 1,14 m	Argile franche ocre très compacte homogène et isotrope
<b>PERMEABILITE</b>	Inférieure à 0,2 mm / heure
<b>REMARQUES</b>	Absence de source et d'hydromorphie Le substratum n'affleure pas

**La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.1.3 ou classe 4.**

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte de la très faible capacité du sol en place à infiltrer les eaux.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte du caractère très abrupt de la pente.

### **L'aptitude du sol à l'épuration correspond à une classe 4 (rouge).**

Les contraintes sont les mêmes que pour « Les Granges » :

- pente du terrain, souvent supérieure à 15 %
- nature argileuse du sol, caractérisée par des perméabilités trop faibles pour utiliser la capacité épuratrice du sol en place.
- absence de cours d'eau pérenne à proximité des habitations.

Sur ces sols imperméables à très peu perméables, dépourvus de nappe, les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

La dispersion dans le sol n'est pas possible. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. Carte d'Aptitude des Sols). Hormis le ruisseau de la Planche, il n'y a pas de cours d'eau à écoulement permanent sur la commune de Sevrier.

*N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.*

#### Le Port et Beauregard

### **Sur ces secteurs, situés en bordure du Lac, l'aptitude du sol à l'épuration correspond à une classe 4 (rouge).**

Ces zones sont planes, en bordure immédiate du lac (zéro à deux mètres). Moins d'un mètre de dénivelé sépare le sol de la surface du lac. A Beauregard, il n'y a pas d'accès possible par la route.

Compte tenu :

- de la nature « remblais » du sol en place ;
- des contraintes de taille des parcelles ;
- de la faible profondeur du niveau piézométrique ;
- de la vulnérabilité du milieu naturel ;

le dispositif d'assainissement préconisé sur ce type de sol est la **fosse étanche**, dimensionnée de façon à assurer la rétention des eaux vanes, mais aussi, dans ce cas particulier, les eaux ménagères. En effet, les contraintes du site ne permettent pas de traiter les eaux ménagères. Aucun dispositif de traitement d'assainissement non collectif n'est envisageable dans ce type de configuration.

De plus, le seul accès possible pour le véhicule chargé d'effectuer les vidanges semble être la piste cyclable.

**Les contraintes de ce site exigent le raccordement des habitations au réseau collectif d'assainissement.**